

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	7
• votants	7
• absents	3
• exclus	

Date de convocation :

26 novembre 2024

Date d'affichage :

26 novembre 2024

Objet

N° 29/2024

Ouverture d'un prêt de Trésorerie auprès du Crédit Agricole des Savoie pour le renouvellement de 200 m linéaire de conduite d'eau potable

De la commune de DROISY

Séance du 02 décembre 2024 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Cyril CHATANAY, Carole LAFFIN, Pierre-Alain REY, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)s : Jérémy BERNARDI, Émilie VICTOR, Olivier BALDI.

Pouvoirs donnés:

Secrétaire de séance :

M. VICTOR Thibault

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, que tenant compte des travaux de renouvellement de 200 m linéaires de conduite d'eau potable et en attendant le versement de la subvention, de la FCTVA et le remboursement des communes de Clermont et Crempigny, la commune doit assumer des dépenses importantes, il est donc nécessaire de demander un prêt de Trésorerie auprès d'un établissement bancaire. Cette dernière aura pour objectif de couvrir des besoins ponctuels résultant des éventuels décalages entre les sorties et les entrées de fonds.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur Le Maire à contracter un prêt relais d'un montant de 220 000.00 euros sur 24 mois au taux fixe de 3.26%.

- Autorise Monsieur le Maire ou les adjoints délégués à signer les contrats de prêt du Crédit Agricole

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 074-217401074-20241202-29_2024_2-BF



Le secrétaire de séance:

Fait à DROISY, le 03 décembre 2024.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,
Jean-Paul FORESTIER